

EN PARLER, C'EST LE PREMIER PAS VERS LA SOLUTION

Contacts des membres de la CMSP de votre délégation régionale :

● **Responsable des ressources humaines**

Tél : 02 31 43 45 06 – cyril.aubert-geoffroy@dr19.cnrs.fr

● **Médecin de prévention**

1/ CMAIC – 02 31 46 26 83 – mboulanger@cmaic.fr

2/ UHL – 02 32 74 42 22 – eric.luer@univ-lehavre.fr

3/ GANIL – 02 31 45 45 45 – antoine.alemany@ganil.fr

4/ AMSN – 02 76 08 12 51 – normandie101@amsn.fr (Dr Eder-Gouel)

● **Assistant de service social**

Tél : 02 76 01 51 51 – celine.husson@acist.asso.fr

Tous acteurs, tous capteurs

Si vous n'osez pas effectuer la démarche seul, parlez-en à une personne de confiance qui pourra vous accompagner.

Il peut s'agir :

D'un collègue, de votre responsable hiérarchique, de représentants des organisations syndicales, des membres du comité régional d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT), de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité (IRPS), des assistants de prévention, d'agents du service des ressources humaines (SRH) de votre délégation, de l'infirmière ou de la secrétaire médicale du service de médecine de prévention.

LA CELLULE MÉDICO
SOCIO-PROFESSIONNELLE
(CMSP)

UNE ÉCOUTE POUR
VOS DIFFICULTÉS
PROFESSIONNELLES



Si vous êtes confronté à une situation professionnelle difficile (maladie, difficulté à concilier vie professionnelle et personnelle, sentiment d'épuisement, relations conflictuelles avec votre entourage professionnel, etc.) ou à des problèmes personnels...

**NE RESTEZ PAS SEUL,
VENEZ EN PARLER
À L'UN DES MEMBRES DE LA CELLULE
MÉDICO SOCIO-PROFESSIONNELLE.**

3 INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS À VOTRE ÉCOUTE

- Le **responsable des ressources humaines (RRH)** ou son **représentant** vous conseille sur toutes les questions relatives à votre orientation professionnelle, sur l'organisation de votre travail et sur votre carrière.
- Le **médecin de prévention** prend en charge les questions relatives à votre état de santé et vos conditions de travail.
- L'**assistant des services sociaux** vous accompagne dans la recherche de solutions aux problèmes professionnels, sociaux et familiaux.

UNE PRISE EN CHARGE PERSONNALISÉE

Après un échange avec l'un de ces trois professionnels, il pourra être décidé, avec votre accord, de saisir la cellule médico socio-professionnelle, pour une prise en charge plus globale de votre situation.

IDENTIFIER LES SOLUTIONS

Les solutions apportées seront issues d'une concertation conduite entre les trois acteurs au sein de la cellule médico socio-professionnelle.

Elles prendront en compte l'ensemble des dimensions (professionnelles / santé / sociales).

À savoir

- La cellule médico socio-professionnelle ne se substitue pas aux procédures spécifiques à suivre en cas de harcèlement sexuel ou moral.
- Elle n'est pas saisie directement par les agents mais constitue un espace de concertation entre trois professionnels exerçant dans des champs professionnels différents.

Une action dans le respect du secret professionnel

Les échanges entre les membres des cellules médico socio-professionnelles sont strictement confidentiels et s'effectuent dans le respect du secret professionnel et de la déontologie propre à chaque profession (secret médical, devoir de réserve).